

UNE GOUVERNANCE EUROPEENNE DEPUIS LE TRAITE DE MAASTRICHT

Gouvernance : manière dont sont organisées le fonctionnement et les responsabilités entre diverses institutions politiques

Problématique : Quelles ont été les évolutions et les difficultés de la gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht ?

Plan

I°) L'UE : un produit d'élargissements et d'approfondissements progressifs

A°) L'héritage de la construction européenne (de 1951 à 1992)

- *Une première communauté en 1951 : La CECA
- *La CEE en 1957 s'appuie sur le succès de la CECA
- *Le Système Monétaire européen (SME) pour remplacer le système de Bretton Woods

B°) La mise en place d'une gouvernance européenne renouvelée avec Maastricht (1992)

- *Un nouvel effort d'approfondissement (espace Schengen, convergences politiques économiques et monétaires, citoyenneté, sécurité et défense)
- *Une Union qui se veut plus démocratique (Parlement et citoyenneté européenne)
- *Des critères nouveaux d'adhésion après la fin de la guerre froide
- *De nouveaux élargissements conséquents (de 12 à 28)

C°) Une gouvernance complexe

- *Une organisation mêlant des institutions intergouvernementales et supranationales
- *Le conseil européen définit les grands axes de la politique européenne
- *Le pouvoir législatif est partagé entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement
- *La Commission européenne : l'exécutif (initiative et application des directives)

II°) Une gouvernance européenne en crise

A°) La nécessité d'adapter les institutions

- *La mise en œuvre de l'intégration différenciée avec le Traité d'Amsterdam (1997)
- *Le traité de Nice de 2001 redéfinit le processus d'adoption des directives
- *Un projet de constitution pour simplifier et permettre des approfondissements (2005)
- *Le traité de Lisbonne apporte les modifications nécessaires après l'abandon de la constitution

B°) Une construction toujours en débat

- *Des divergences sur l'avenir de l'UE : fédéralistes, souverainistes et néofonctionnalistes
- *Le manque d'enthousiasme des peuples : l'euroscpticisme progresse
- *Le problème des frontières de l'UE : Jusqu'où doit aller l'Union européenne ?

C°) Quelle place pour l'UE ?

- *Un pôle majeur de la mondialisation mais un « nain » politique
- *Une volonté de jouer un rôle régional avec la Politique européenne de voisinage (PEV)
- *L'Euro mise en danger par la crise économique mondiale
- *Des dirigeants inconnus

Introduction

*Définition du sujet

-Au lendemain de la 2^e Guerre Mondiale, le nationalisme ayant été rendu responsable du conflit, l'État-nation n'est plus considéré comme capable d'assurer une paix durable et un ordre économique stable.

Etat-nation : forme d'organisation politique apparue au début du 19^e siècle et correspondante découpage du monde en une mosaïque d'entités territoriales sur lesquelles chaque État exerce son autorité.

Nationalisme : sentiment selon lequel on place sa nation au-dessus de tout

-Une nouvelle échelle de gouvernement apparaît par le rapprochement entre États de l'ouest de continent dans le cadre de la Guerre froide

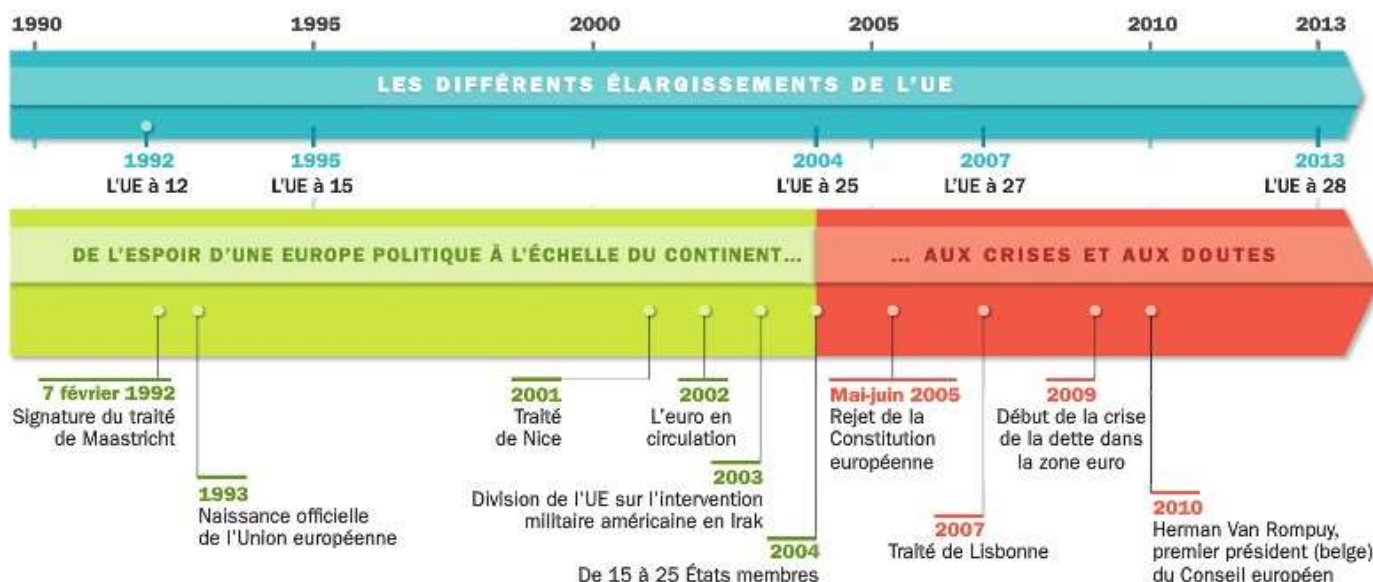
=>La fin de la guerre froide est justement l'occasion de réunifier le continent : l'acte fondateur de cette réunification est le traité de Maastricht en 1992 en allant au-delà de la mise en commun du seul domaine économique et en mettant aussi des questions politiques et de sécurité en commun

-L'Union européenne est l'association régionale la plus avancée et la plus large, alors que les autres se restreignent le plus souvent à la question du libre-échange (ALENA, MERCOSUR et ASEAN, par ex.)

-Cependant, les opinions publiques nationales mais aussi certains gouvernements européens sont de plus en plus critiques vis-à-vis de cette construction dont l'efficacité est remise profondément en cause

=>Critiques qui va jusqu'à la demande de sortie d'un des membres de l'UE en 2016 : Le Royaume-Uni

Problématique : Quelles ont été les évolutions et les difficultés de la gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht ?



I°) L'UE, le produit d'élargissements et d'approfondissements progressifs de la construction européenne

Elargissement : processus d'adhésion de nouveaux pays à l'Union européenne.

Approfondissement : mise en commun de nouvelles compétences transférées des gouvernements des Etats vers les institutions de L'UE.

A°) L'héritage de la construction européenne (de 1951 à 1992)

*Une première communauté en 1951 : La CECA

-La construction européenne a débuté en 1951 avec la signature du traité instituant la **CECA** (Communauté européenne du charbon et de l'acier) entre 6 pays : France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg.

=>But : mettre en commun le charbon et l'acier pour reconstruire l'Europe (et non pas en faire des canons) à partir du rapprochement franco-allemand (un moyen de marquer la réconciliation entre les deux Etats)

*La CEE en 1957 s'appuie sur le succès de la CECA

-Il s'a git d'approfondir l'union économique à partir des mêmes membres fondateurs de la CECA :

-La **CEE** (Communauté économique européenne) qui vise à réaliser progressivement un marché commun, où circuleraient librement les biens, les services, les capitaux et les hommes. En 1968, les droits de douane intérieurs sont abaissés et unifiés entre les 6 membres (l'étape avant le libre-échange absolu)

-De 1957 à 1981, des élargissements ont permis à la CEE d'accueillir 6 nouveaux pays dont 3 d'entre eux étaient d'anciennes dictatures (Grèce en 1981, Espagne et Portugal en 1986)

La construction de l'Union européenne		
1951	Création de la CECA	<ul style="list-style-type: none">Robert Schuman propose à l'Allemagne de mettre en commun la production franco-allemande de charbon et d'acier sous la responsabilité d'une Haute Autorité indépendante dirigée par Jean Monnet.D'autres pays rejoignent cette Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui compte à sa création 6 membres (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).
1954	Rejet de la Communauté européenne de défense	<ul style="list-style-type: none">Le projet français d'une armée européenne supranationale et constituée d'unités de tous les États membres (dont l'Allemagne réarmée à cette occasion) est rejeté par le Parlement français.Cet échec du fédéralisme entraîne un recentrage du projet européen sur le volet économique.
1957	Traité de Rome	<ul style="list-style-type: none">Les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la CECA signent à Rome les traités instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et la Communauté économique européenne (CEE).L'objectif de la CEE est de créer un marché commun et une zone de libre-échange en supprimant les barrières douanières entre les pays membres.Des institutions communautaires sont mises en place : la Commission, le Conseil des ministres, l'Assemblée et la Cour de justice.
1979	Mise en place du SME et premières élections au Parlement européen	<ul style="list-style-type: none">Le Système monétaire européen est mis en place et institue une monnaie de compte, l'ECU (première étape vers l'euro).Les Européens votent pour les premières élections directes au Parlement européen.
1981	Adhésion de la Grèce	<ul style="list-style-type: none">Le pays, libéré de la dictature des colonels, rejoint la CEE qui passe à 10 membres.
1986	Adhésion de l'Espagne et du Portugal	<ul style="list-style-type: none">Les deux pays, redevenus des démocraties, intègrent la CEE alors à 12 membres.
1989	Chute du mur de Berlin et du communisme en Europe de l'Est	<ul style="list-style-type: none">La chute du mur de Berlin (novembre 1989) permet l'année suivante la réunification allemande. Les anciens pays communistes d'Europe de l'Est se portent candidats pour intégrer la CEE, souhaitant ainsi retrouver le continent européen dont ils ont été séparés pour des raisons idéologiques.

*Le Système Monétaire européen (SME) pour remplacer le système de Bretton Woods

-Dans les années 1970, avec la fin de la convertibilité du dollar en or, il apparaît indispensable d'établir des taux de change fixes entre les monnaies européennes.

-En 1979, un **système monétaire européen (SME)** est mis en place, fondé sur une **unité de compte commune, l'ECU**

ECU (European Currency Unit) : un système de référence établi à partir d'une synthèse des monnaies européennes dont la proportion varie avec l'importance économique de chaque État et permet de fixer la valeur moyenne de la monnaie qui est le cours-pivot.

Unité de compte : monnaie virtuelle et non réelle qui permet d'établir des comparaisons entre des États fonctionnant à partir de monnaies réelles différentes

=>Les États sont tenus de limiter les fluctuations de leurs monnaies à 2,25% du cours pivot.

=>Les monnaies européennes ne sont plus définies par rapport au dollar, mais par rapport à l'ECU qui est un système de référence interne à la CEE.

-L'ECU a constitué une étape indispensable avant l'adoption d'une monnaie unique

B°) La mise en place d'une gouvernance européenne renouvelée (1992)

*Un nouvel effort d'approfondissement (espace Schengen, convergences politiques économiques et monétaires, citoyenneté, sécurité et défense)

-La fin de la Guerre froide pousse les États membres à poursuivre le processus **d'approfondissement** :

-**Le traité de Maastricht transforme la CEE en UE** (Union européenne) portant sur 3 axes :

=>mise en place d'un marché unique autour **d'une monnaie unique** : **l'euro** mise en circulation en 2002 avec des critères de convergence économique (un déficit public inférieur à 3% du PIB par an et 60 de dette publique au maximum !)

=>**Une politique de sécurité et de défense commune (PESD)** pour donner à cette union un poids international et favoriser la lutte contre le terrorisme et les trafics illégaux

=>Création d'une **citoyenneté européenne** qui se superpose à la citoyenneté nationale.



BIOGRAPHIE

Après une carrière à la Banque de France et dans différents cabinets ministériels, Jacques Delors (né en France en 1925) devient ministre socialiste de l'Économie et des Finances (1981-1984) avant d'être nommé président de la Commission européenne. Il assure deux mandats jusqu'en janvier 1995. Il marque profondément de son empreinte la Commission en renforçant son pouvoir sur les autres institutions européennes et en orientant l'Europe vers une construction plus politique. Depuis 1996, il dirige le Groupement d'études et de recherches « Notre Europe ».

2 Le traité de Maastricht : aboutissement ou point de départ ?

Qui aurait pu penser, il y a encore deux ans, que les douze pays membres se mettraient d'accord sur deux perspectives aussi ambitieuses que celles que représentent l'Union économique et monétaire d'une part, et l'Union politique d'autre part? [...] La volonté politique est donc au rendez-vous de Maastricht. Au prix de compromis certes, mais aucun d'entre eux ne me paraît susceptible d'empêcher le dynamisme retrouvé de la Communauté. Aux dépens d'une certaine logique institutionnelle sans doute, mais il faut se rappeler qu'il en fut toujours ainsi. [...] Avec l'Union économique et monétaire, les douze pays membres peuvent espérer tirer le plus grand profit d'un

espace économique organisé avec sa dimension sociale. Avec la politique étrangère et de sécurité commune, c'est sans doute le défi le plus extraordinaire qui est lancé à nos pays : parler d'une seule voix, agir ensemble dans les domaines qu'ils considèrent d'intérêt commun et essentiel. Et, enfin, pour nos institutions, avec leur contenu démocratique, il s'agit de combiner – ce qui n'est pas facile – la capacité de décision au niveau central et la complexité des règles de concertation. Bien sûr, ce problème-là sera encore plus difficile lorsque la Communauté sera élargie.

Intervention de Jacques Delors lors de la cérémonie de signature du traité de Maastricht, 7 février 1992.

-En 1995, **les accords de Schengen** entrent en vigueur et permettent la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes à l'intérieur de l'UE.

-L'euro est une monnaie émise par une banque centrale indépendante des États, créée en 1998 et siégeant à Francfort.

=> En 2002, la monnaie unique est mise en circulation. Elle est partagée aujourd'hui dans 17 des 28 États.

*Une Union qui se veut plus démocratique (Parlement et citoyenneté européenne)

-Le traité de Maastricht permet ainsi une construction européenne plus démocratique : **le Parlement européen qui représente les peuples, aux pouvoirs renforcés** :

=>Il partage le pouvoir législatif de l'UE et vote le budget désormais

-Avec la mise en place d'une **citoyenneté européenne**, les citoyens européens obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes

*Des critères nouveaux d'adhésion après la fin de la guerre froide

-La **dissolution du bloc soviétique en 1989** ouvre la voie à un élargissement massif en Europe de l'est

=>L'Allemagne se réunifie en 1990 : l'ex-RDA entre de ce fait dans la CEE.

=>Le désir des anciennes « démocraties populaires » d'Europe de l'est d'intégrer l'UE

-Définition de **3 critères d'adhésion** (Sommet de Copenhague en 1993)

=>critères politiques : défense de la **démocratie** et des **droits de l'homme**

=>critères économiques : **économie libérale** capable de faire face à la pression concurrentielle

=>critères juridiques : **respect des règles communautaires** déjà acquises

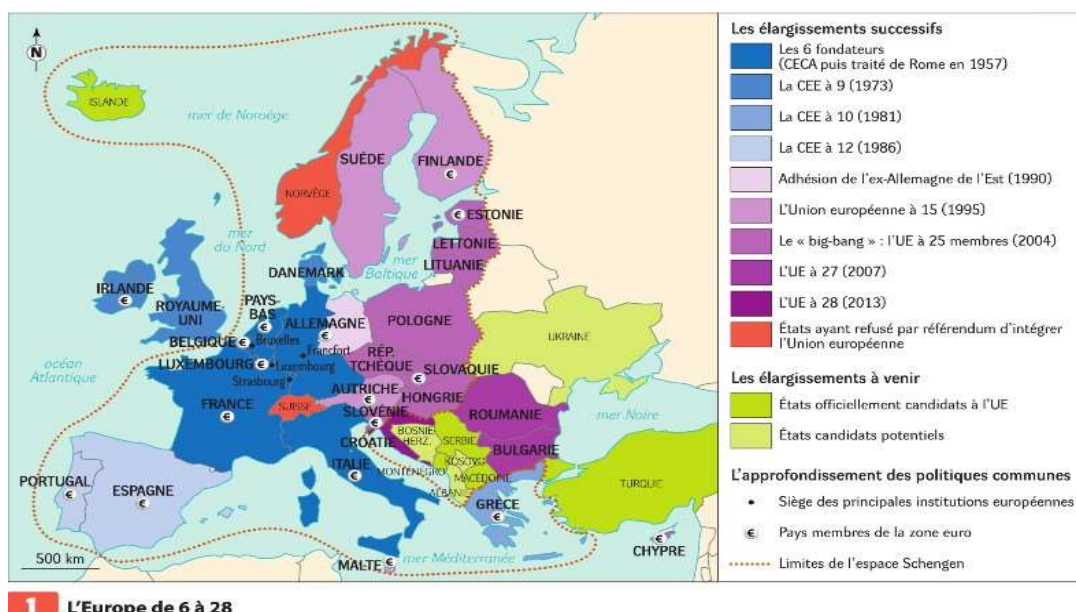
*De nouveaux élargissements conséquents (de 12 à 28)

-En 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède, pays qui sont restés neutres durant la Guerre Froide, entrent dans l'UE.

-En 2004, l'étape suivante de l'élargissement est plus complexe, car les pays candidats ont un niveau de vie nettement inférieur à la moyenne de l'UE

=>Ce sont alors 10 pays qui rejoignent l'UE : 8 pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie) ainsi que Chypre et Malte.

-En 2007, c'est au tour de la Roumanie et de la Bulgarie d'entrer dans l'UE puis de la Croatie en 2013, ce qui fait une UE composée de 28 membres.



C°) Une organisation complexe

* Une organisation mêlant des institutions intergouvernementales et supranationales

Institution intergouvernementale : organisation qui représente les gouvernements des Etats au niveau de l'UE

Institution supranationale : organisation qui sont au-dessus des Etats et qui représente l'UE

*Le conseil européen définit les grands axes de la politique européenne

-C'est la **réunion des chefs d'État ou de gouvernement** des pays membres pour définir les grands axes de la politique européenne qui seront ensuite déclinés en directives

-un **président du Conseil européen** est nommé (le polonais Donald Tusk depuis 2014).

Directive : loi européenne adoptée par les différentes institutions de l'UE et qui est applicable dans les Etats-membres.

*Le pouvoir législatif est partagé entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement

-Le Conseil des ministres , qui, après le passage au Parlement, **vote à la majorité qualifiée** les directives pour les mettre en application (il faut un peu plus de 73 % des voix).

-Depuis 1979, le Parlement est composé des députés européens représentant les citoyens des tous les pays membres de l'UE (élus tous les cinq ans au suffrage universel direct)

*La Commission européenne : l'exécutif (initiative et application des directives)

-La Commission siège a le pouvoir d'initiative législative, en proposant les textes au Parlement et au Conseil.

=>Elle surveille l'application des directives et peut sanctionner les Etats qui freineraient cette application

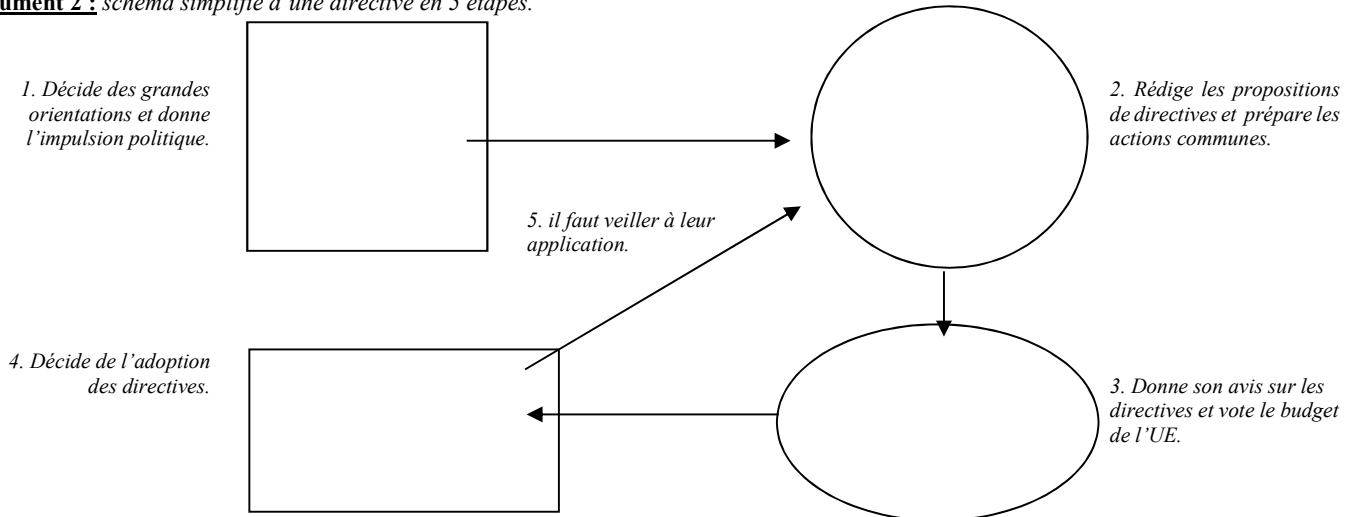
Les principales institutions de l'UE

Document 1 : 6 institutions principales

<p>Le Parlement européen (Strasbourg)</p> <p>Il compte 732 députés dont 72 français élus directement par les citoyens pour 5 ans. Leur nombre varie en fonction de la population de chaque Etat. Il discute les directives.</p>	<p>La Commission européenne (Bruxelles)</p> <p>Elle est composée de 27 commissaires (un par Etat) chargés chacun d'un domaine, un peu comme les ministres. Ils dirigent les 25 000 fonctionnaires européens. Ils préparent et exécutent les textes votés.</p>	<p>Le conseil européen</p> <p>Il réunit au moins deux fois par an les chefs d'Etat et de gouvernement accompagnés des ministres des affaires étrangères des pays de l'UE et du président de la Commission européenne. Il prend l'initiative de nouvelles lois européennes qu'on appelle des directives.</p>
<p>Le conseil des ministres</p> <p>Il rassemble les ministres des pays membres et sa composition change en fonction des questions abordées : le conseil transport regroupe les ministres des Transports, le conseil agriculture ceux de l'Agriculture, etc. Il accepte l'application des directives proposées par la Commission et discuté par les députés.</p>	<p>La Cour de justice européenne (Luxembourg)</p> <p>27 juges (1 par Etat membre) qui font respecter les décisions de l'Union dans chacun des pays membres.</p>	<p>La Banque européenne (Francfort)</p> <p>Elle est chargée, en toute indépendance, de veiller à la circulation de la monnaie européenne dans les pays concernés.</p>

Soulignez en rouge les institutions qui défendent plutôt l'intérêt des Etats (coopération intergouvernementale) et en bleu celles qui défendent plutôt l'intérêt de l'Union européenne tout entière (autorité supranationale)

Document 2 : schéma simplifié d'une directive en 5 étapes.



II°) UNE GOUVERNANCE EUROPEENNE EN CRISE

-3 défis à prendre en compte :

- =>Simplifier l'organisation avec 28 Etats-membres
- =>mettre en place de nouveaux approfondissements
- =>Faire face à une opposition grandissante à la construction européenne grandissante

A°) La nécessité d'adapter les institutions

*La mise en œuvre de l'intégration différenciée avec le Traité d'Amsterdam (1997)

-Il autorise une « intégration différenciée », c'est-à-dire une Europe à plusieurs vitesses (« à la carte »)

=>Le Royaume-Uni et l'Irlande n'ont pas intégré l'espace Schengen

=>Le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède ont refusé l'euro.

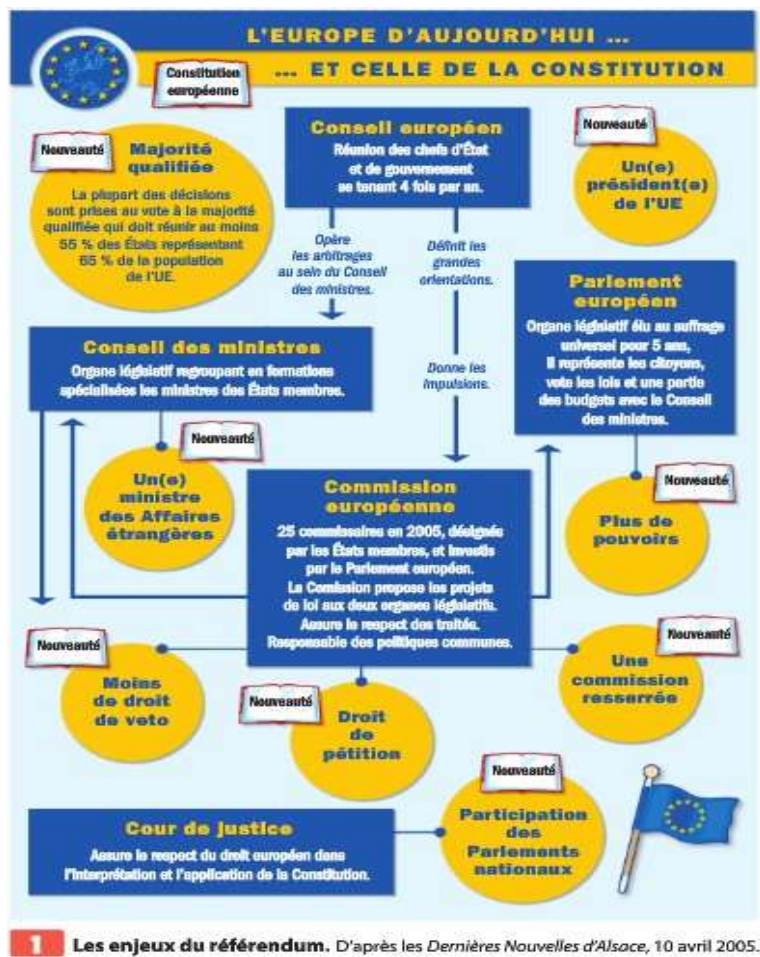
=>Il a introduit le principe de « l'abstention constructive »: un Etat-membre peut s'abstenir en motivant son geste, l'acte en question sera quand même adopté mais pas dans l'Etat qui s'est abstenu.

*Le traité de Nice de 2001 redéfinit le processus d'adoption des directives

=> **Nouvelle répartition des voix pour le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'UE :** augmentation du nombre de voix des États les plus peuplés, tout en continuant à accorder aux États les moins peuplés un nombre de voix nettement supérieur à leur poids démographique : majorité qui passe de 71,3 % à 73,9 % des voix.

=>Les pouvoirs du Parlement sont accrus avec la procédure de **codécision** (dans laquelle le Parlement européen a les mêmes pouvoirs que le Conseil) dans presque toutes les nouvelles matières.

*Un projet de constitution pour simplifier et permettre des approfondissements (2005)



-Projet d'une refonte complète des institutions sous la forme d'une constitution unique:

=>Repensant le fonctionnement de l'UE pour l'adapter à 27 pays, la constitution crée les postes de président et de ministre des Affaires étrangères, réduit le nombre des membres de la Commission européenne, donne plus de pouvoir au Parlement et favorise une majorité qualifiée plutôt que l'unanimité dans les décisions.

-Comme les traités précédents, ce texte doit être ratifié par tous les États membres.

=>Rejet de la ratification référendum par la France et les Pays-Bas en 2005

=>Pour sortir de cette impasse institutionnelle, le traité « simplifié » de Lisbonne est signé en 2007.

3 Les principales motivations du vote « oui » et du vote « non » en France

OUI	NON
Cette constitution renforcera le poids de l'Europe par rapport aux États-Unis et à la Chine	Vous êtes mécontent de la situation économique et sociale actuelle en France
64 %	52 %
Une constitution est nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'Europe à 25	La constitution est trop libérale sur le plan économique
44 %	40 %
Une victoire du « Non » affaiblirait le poids de la France en Europe	Cela permettra de renégocier une meilleure constitution
43 %	39 %
(1)	(1)

(1) Totaux supérieurs à 100, plusieurs réponses sont possibles.

Source : Sondage IPSOS sorti des urnes, 29 mai 2005.

*Le traité de Lisbonne apporte les modifications nécessaires après l'abandon de la constitution

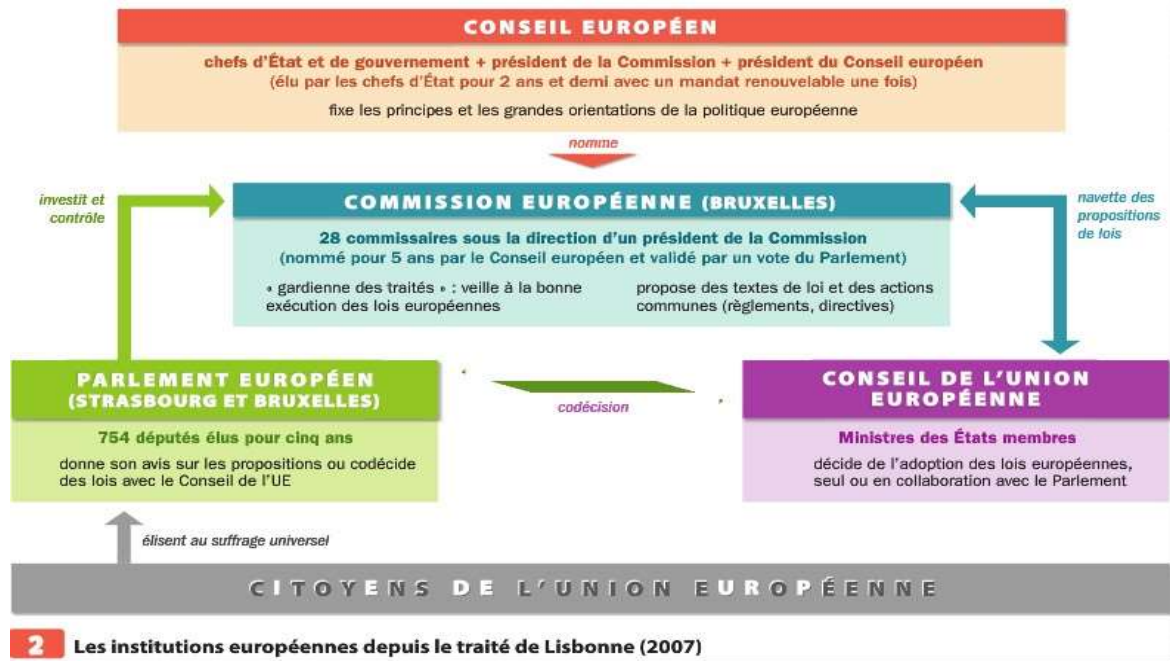
-Les éléments du projet de constitution sont repris.

=>Le Conseil européen se dote d'un président permanent, élu par les chefs d'État et de gouvernement.

=> Un Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la PESC est nommé et le Parlement voit ses pouvoirs étendus.

-Pour éviter un nouveau rejet populaire, les dirigeants européens font ratifier le traité par voie parlementaire.

=>Seule l'Irlande, dont la constitution impose une consultation de la population se prononce par référendum. Après avoir refusé une 1ère fois en 2008, l'Irlande finit par accepter le traité en 2009 après quelques modifications.



B°) Une construction toujours en débat

*Des divergences sur l'avenir de l'UE : fédéralistes, souverainistes et néofonctionnalistes

-La nature de l'UE continue de faire débat entre les hommes politiques :

=>**Les fédéralistes** : ils souhaitent une UE de nature fédérale, avec un gouvernement européen supranational. Ils ne sont pas forcément favorables à des élargissements supplémentaires de peur de diluer l'esprit de la construction européenne dans un vaste espace peu intégré.

=>**Les souverainistes sont attachés à la primauté des États (à leur souveraineté)** et souhaitent une UE fonctionnant sur le principe de l'intergouvernementalité (la coopération entre gouvernements plutôt que des institutions supranationales qui à leurs yeux ne sont pas démocratiques)

=>**Les « néofonctionnalistes » prônent une voie médiane**, sous la forme d'une fédération d'États-nations, à mi-chemin entre fédéralisme complet et indépendance des États.

Souveraineté : capacité d'un État d'exercer son autorité sur son territoire.

*Gérer la diversité entre anciens et nouveaux membres

-Avec l'élargissement à l'est, cela a entraîné de nouveaux équilibres géopolitiques.

-Les différences de richesse entre anciens et nouveaux membres entraînent des débats sur l'ampleur et la répartition des aides européennes.

=>Ces discussions financières sont l'objet de vives négociations, dans lesquelles les pays qui bénéficiaient largement auparavant de ces aides (Irlande, Grèce, Espagne et Portugal en particulier) craignent de perdre cet avantage.

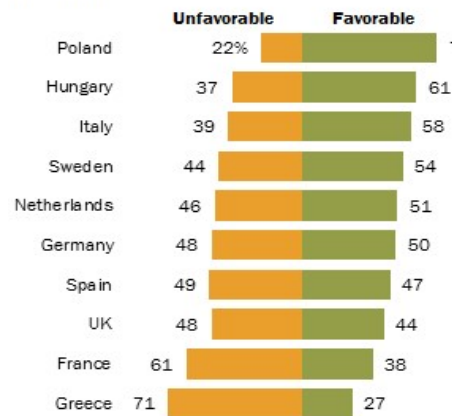
=>Les « petits États » (Luxembourg, Danemark...) s'inquiètent de leur influence politique dans une UE élargie.

*Le manque d'enthousiasme des peuples : l'eurosepticisme progresse

Eurosepticisme : sentiment de rejet de l'existence de l'UE du à un doute sur son utilité et son efficacité.

EU favorability varies widely in Europe

Views of EU



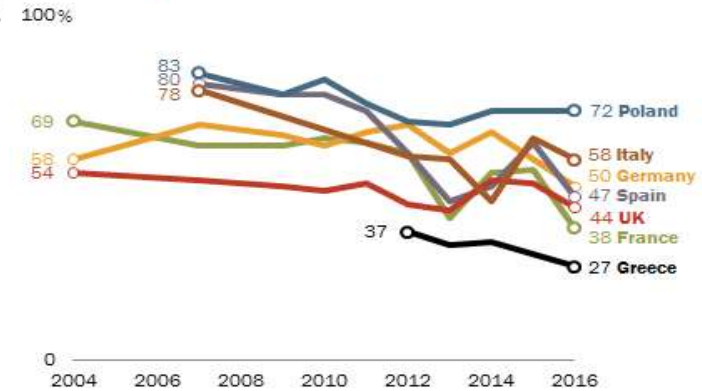
Source: Spring 2016 Global Attitudes Survey, Q10c.

"Euroskepticism Beyond Brexit"

PEW RESEARCH CENTER

After short-lived rebound, views of the EU on the decline again in key European countries

Favorable view of EU



Source: Spring 2016 Global Attitudes Survey, Q10c.

"Euroskepticism Beyond Brexit"

PEW RESEARCH CENTER

-Le renforcement de la gouvernance européenne n'a pas entraîné de réelle adhésion auprès des opinions publiques. Le taux de participation aux élections européennes est en baisse constante.

=> L'eurosepticisme progresse partout : des partis politiques ouvertement sceptiques font des scores significatifs en France, en Allemagne, Pologne, Hongrie, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.

2b Le couple franco-allemand, une nécessité pour l'Europe ?

Les relations entre les gouvernements [franco-allemands] ont souvent fonctionné par couple dans lequel l'affectivité a toujours eu un rôle important. Traditionnellement, le président élu de la République française se rend immédiatement à Berlin pour y rencontrer le chancelier. Ce fut le cas pour Nicolas Sarkozy, accompagné de son épouse, le jour de son élection, la chancelière Angela Merkel accueillant le nouveau chef de l'État sur le tapis rouge devant la chancellerie moderne de Berlin. L'accueil fut à la fois pluvieux et plutôt réservé lors de l'entrée en fonction de François Hollande [...]. Rares furent les couples qui ne purent s'entendre à l'image de Georges Pompidou et Willy Brandt. Mais Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, François Mitterrand et Helmut Kohl puis Gerhard Schröder et Jacques Chirac ont permis d'effectuer des sauts qualitatifs très importants dans la construction européenne, notamment le traité de Maastricht ayant conduit à l'euro à la suite de la chute du mur de Berlin. [...] Si le couple franco-allemand a parfois généré des critiques de la part des autres pays, il est clair qu'il n'existe pas d'alternative à une réelle entente entre les deux pays pour faire avancer l'intégration européenne, gage de prospérité interne et de stabilité dans le monde. Ce qui ne saurait avoir pour effet de gommer les divergences éventuelles. Mais l'art de la coopération franco-allemande est aussi celui du compromis...

Patrick Martin-Genier, *La Tribune*, 21 janvier 2013.

-L'UE est régulièrement accusée de déficit démocratique

=> **Les lois européennes qui s'imposent sur les lois nationales** sont souvent mal acceptées des opinions publiques

=> Critique du couple franco-allemand accusé d'imposer sa volonté aux autres Etats-membres (notamment avec Nicolas Sarkozy et Angela Merkel : couple « Merkozy »)

=> **Quel avenir pour une construction qui n'a pas le soutien des populations ?**

*Le problème des frontières de l'UE : Jusqu'où doit aller l'Union européenne ?

-Les derniers élargissements ne risquent-t-il de compliquer le fonctionnement communautaire ?

-Certains pays ont demandé à Bruxelles de faire une pause dans les élargissements après l'entrée de la Croatie en 2013

-D'autres pays sont considérés par le Conseil européen comme candidats potentiels : Albanie, Bosnie-Herzégovine depuis 2003 et Kosovo depuis 2008 mais niveau de pauvreté encore important.

-L'adhésion de la Turquie, dont la candidature a été déposée en 1987 et acceptée en 1999, **focalise les discussions** (refusée aujourd'hui par la majorité des Etats européens)

=>Problème sur la délimitation géographique de l'Europe

=>Respect des critères d'adhésion (démocratie et des droits de l'homme)

=>sur l'identité culturelle de l'UE (intégration de sociétés musulmanes dans un espace historiquement marqué par la culture chrétienne)

=>problèmes de sécurité (Turquie frontalier avec les pays en guerre du Moyen-Orient)

C°) Quelle place pour l'UE ?

*** Un pôle majeur de la mondialisation économique mais un « nain » politique**

-La PESD a rapidement montré ses faiblesses et ses divisions (entre les États membres intégrés à l'OTAN, les pays neutres et ceux qui veulent une « Europe puissance » indépendante des Etats-Unis)

=>Lors des conflits en ex-Yougoslavie dans les années 1990, l'UE s'est montré impuissante et ce sont les Etats-Unis, par l'intermédiaire de l'OTAN, ont imposé les accords de Dayton en 1995.

=>**les États de l'UE se divisent fortement à propos de l'intervention américaine en Irak (2003)**, illustrant la difficulté à définir une position extérieure commune.

-L'Europe de la défense progresse néanmoins avec la création d'une « force de réaction rapide » de 60 000 hommes et un corps de douaniers (dispositif « Frontex»)

***Une volonté de jouer un rôle régional avec la Politique européenne de voisinage (PEV)**

-La PEV compte 16 partenaires : 10 pays de la rive nord de la Méditerranée (du Maroc à la Syrie) et 6 Républiques ex-soviétiques

=>Objectif affirmé : promouvoir la prospérité, la stabilité et la sécurité aux frontières de l'UE.

=>Objectif moins avoué : freiner les flux migratoires en fixant les populations

***L'Euro mise en danger par la crise économique mondiale**

-La crise financière et monétaire de 2009 et la crise des dettes nationales fragilisent la zone euro, mettant à mal le principe de solidarité entre États membres.

=>Des politiques divergentes : opposition entre les partisans d'une politique d'austérité (Allemagne) à ceux qui préconisent une politique de relance (France).

2 « Le jour où l'euro a failli mourir »

Dans les dates qui ont marqué l'Europe, il faudra inscrire le 7 mai 2010, soixante ans après la déclaration fondatrice de Robert Schuman, le 9 mai 1950 : le jour où l'euro a failli mourir [...] lorsque la spéculation contre les dettes grecque, espagnole et portugaise a entraîné une perte de confiance des opérateurs des marchés financiers. [...] Brutalement arrachés à leur confusion et à leur déni par l'aggravation de la situation, les gouvernements européens ont fait face et, dans la nuit du 9 au 10 mai, poussés par les États-Unis et le Fonds monétaire international, créé un fonds de stabilisation massif, sorte de Fonds monétaire européen doté d'une force de frappe de 750 milliards d'euros. Il fallait le faire, ils l'ont fait. Il faut maintenant aller plus loin. [...] Ne nous berçons plus d'illusions : une monnaie unique ne peut pas fonctionner sans solidarité entre les États. Sans harmonisation budgétaire et sans un minimum de convergence économique, l'euro ne peut pas exister. Et sans l'euro, l'Europe ne pèse plus grand-chose. [...]

Éditorial du Monde, 18 mai 2010.

-Début de la crise de la dette grecque s'étend rapidement à d'autres Etats (Irlande, Espagne, Portugal et dans une moindre mesure l'Italie) montre la fragilité des économies de la zone Euro.

-Mise en place d'un Mécanisme Européen de Stabilité (MES) : 750 milliards d'Euro injecté en échange de politiques d'une surveillance plus accrue des économies nationales sous le contrôle de la Commission européenne

=>Commission qui oblige au respect des critères de Maastricht pour les budgets nationaux mais qui n'a pas de pouvoir de sanction des dérapages (ex. de la France dont le déficit annuel dépasse largement les 3% depuis 2009 !)

*Des dirigeants inconnus

-Choix d'hommes et de femmes politiques à la tête des institutions européens qui sont issus de pays européens moins influents voire des quasi-inconnus sur le plan international

=>Donald Tusk (ancien premier ministre polonais) à la présidence du Conseil de l'Union en 2014, en remplacement d'Herman Van Rompuy (ancien premier ministre belge)

=>Une manière pour les puissances européennes de se neutraliser et pour des pays européens moins influents d'essayer de peser

=>En réalité, cela a **tendance à neutraliser les ambitions de la construction européenne**



2 « Au président inconnu, l'Europe reconnaissante », caricature de Patrick Chappatte publiée dans *l'International Herald Tribune*, 23 novembre 2009

En novembre 2009, Herman Van Rompuy, ancien Premier ministre belge mais inconnu du grand public, est choisi par les chefs d'États européens comme premier président permanent du Conseil européen. Sa nomination est critiquée par ceux qui souhaitent une figure politique plus forte à la tête de cette institution.

Conclusion

-Le traité de Maastricht témoigne de la volonté de l'UE de mettre en place le principe d'une véritable gouvernance européenne tout en poursuivant les approfondissements et élargissements.

-Cette construction originale et unique au monde reste complexe, en articulant institutions supranationales et intergouvernementales : elle peine à trouver une certaine unité.

-Divergences dominantes actuellement sur le sort et l'avenir de l'UE

=>Elle pèse peu sur les relations internationales du fait de ses divisions internes et de l'attachement de ses États membres à leur souveraineté nationale.

=>**L'euroscpticisme est répandu au sein de l'UE**, rassemblant différents acteurs (pays, partis politiques, citoyens) reprochant à l'UE son déficit démocratique, son caractère technocratique et son manque de politique sociale.

